

BANCA ITALIANA DI SCONTO, Rome

Succursales : Paris, Marseille, Tunis

(*L'Économiste européen*, 6 août 1915)

La Banca italiana di sconto. — On écrit de Rome, à la date du 1^{er} août : Une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banca italiana di sconto vient d'avoir lieu.

Elle a approuvé sans discussion les statuts définitifs de cette nouvelle institution. Le nombre des administrateurs a été porté de 8 à 34, et c'est par acclamation que les vingt-six nouveaux ont été élus. Les journaux italiens font remarquer que le conseil comprend maintenant les plus éminentes personnalités industrielles et financières de l'Italie et de Paris. Ces personnalités sont les suivantes :

Trois conseillers nouveaux représentent Rome ; ce sont : MM. le commandeur Cesara Coppi, le marquis Luigi Solari et l'ingénieur commandeur Luigi Mazzanti.

Côme est représentée par le chevalier docteur Luigi Baragiola, et Milan compte, parmi les nouveaux élus : MM. le chevalier Luigi Bertarelli, le commandeur Roberto Celegari, docteur Antonio Farma, Carlo Galimberti, le commandeur Ludovico Gavazzi, sénateur du Royaume, le grand-officier François Gondrand, le chevalier Giuseppe Grüss, Leopoldo Introini, le commandeur docteur Enrico Scalini, sénateur du Royaume.

Vérone est représentée par M. le commandeur Giulio Pontedera ; Busto Arsiz, par M. le chevalier Ernesta Galazzi et M. Mario Luigi Pozzi ; Saronne, par M. le chevalier Filippo Reina, et Manza, par M. le chevalier Luigi Lazzaroni.

Enfin, Paris apporte le concours de MM. Louis Louis-Dreyfus, Eugène Lautier ¹, Joseph Lhoste ², Léopold Mabileau ³, Jacques Pallain ⁴, commandeur Piero Pariani, François Rouland et Nathan Suss, ingénieur.

On fait encore observer que les personnalités ci-dessus apportent leur activité féconde à la Banca italiana di sconto, dont la carrière n'aurait pu s'ouvrir sous de meilleurs auspices.

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 octobre 1915)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — Une erreur typographique a rendu inintelligible la note parue ici sur cet établissement. Le second paragraphe doit être rétabli ainsi :

¹ Eugène Lautier (1867-1935) : administrateur d'une kyrielle de sociétés, dont les Chantiers navals de l'Ouest (1918) où il se retrouve avec Loste. Rédacteur en chef à partir de 1919 de *L'Homme libre*, journal créé par Clemenceau. Député de la Guyane (1924-1932).

² Joseph Loste (et non *Lhoste*) : fondateur et président du [Crédit français](#).

³ Léopold Mabileau : représentant du [Crédit français](#). Futur président de l'Association foncière et immobilière (1922-1928). Voir [encadré](#).

⁴ Jacques Pallain : fils de Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France. Administrateur de la Banque nationale de crédit, capitaine d'artillerie de réserve, croix de guerre, mort à la suite d'une longue maladie, contractée au front (*Le Figaro*, 23 avril 1919).

Les actionnaires de la Société Bancaria Italiana recevront, pour huit actions de celle-ci une de la Banca italiana di sconto d'une valeur nominale de 500 lire et huit actions de la « Société Finanziara di Liquidazione » du nominal de 40 lire chacune.

Crédit français

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 1916
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1916)

La fusion de la Societa Italiana di Credito Provinciale avec la Banca di Sconto est un fait accompli.

La nouvelle banque prend place à côté des tout premiers établissements de la Péninsule.

La Banca italiana di sconto
(*Le Petit Provençal*, 25 avril 1917)
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 et 28 avril 1917)

La Banca italiana di sconto vient d'ouvrir à Paris (2, rue Le-Peletier) la première succursale étrangère qu'elle joint aux 70 sièges de diverses catégories qu'elle possède en Italie.

Sous sa forme actuelle, cette Banque est toute récente. Elle a groupé, en 1915, par une absorption bien étudiée, les ressources et les forces actives de deux autres établissements ayant déjà une puissance propre : « Societa Bancaria Italiana » et le « Credito Provinciale ». Aussi a-t-elle pu, sous la présidence de l'illustre savant Marconi, accomplir, en très peu de temps, des progrès remarquables.

Son capital vient d'être porté à 115 millions. Elle répartit, pour 1915, un dividende de 30 liras par action, et constitue d'importantes réserves. Ses dépôts et comptes-courants dépassent 600 millions.

Son activité se consolide et s'étend chaque jour ; c'est sur le domaine maritime et sur l'industrie nationale qu'elle a surtout concentré ses efforts récents.

La faveur que lui témoigne le public italien s'explique par le programme que la « Societa Bancaria Italiana » et le « Credito Provinciale » lui ont légué, et qui a toujours été le rapprochement effectif de la France et de l'Italie par la pénétration réciproque de leurs intérêts économiques.

La France est largement représentée dans le capital et dans le conseil d'administration de la « Banca italiana di sconto » et la collaboration étroite des deux nations est envisagée dans les entreprises de l'avenir.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la nouvelle succursale, à qui, dès la premier jour, sont allées les sympathies des Italiens de Paris et des Français amis de l'Italie.

Crédit français

Assemblée générale ordinaire du 15 mai 1917
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1917)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....

La Banca italiana di sconto, résultat de la fusion de trois banques italiennes, dont le Credito Provinciale, vient de créer une succursale à Paris, en plein accord avec les groupes français intéressés. Nous attendons de cette initiative les plus heureux effets sur les rapports des deux pays latins, liés par tant d'intérêts communs.

CHARBONNAGES FRANCO-ITALIENS (*La Renaissance*, 3 octobre 1917)

Il vient de se constituer, au capital de 1.000.000 de francs, une Compagnie des Charbonnages de la Corrèze. Voici la résolution de l'assemblée où ont été nommés les administrateurs :

L'assemblée générale nomme premiers administrateurs, dans les termes de l'article 25 de la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, et pour une durée de six ans ;

M. Georges Degoy, industriel, demeurant à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) rue Lavale, n° 3 ;

M. Paul-Henri Durocher ingénieur civil, demeurant à Paris, rue de la Bienfaisance, 2 ;

M. Léopold Mabileau, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, cité Vaneau, 9 ;

M., Ernest de Luzena, directeur de la Banca Italiana di Sconto demeurant à Paris, rue Le-Peletier, 2,

Et M. Maurice Sicoré, avocat-conseil de l'ambassade d'Italie à Paris, y demeurant, rue Andrieux, 1.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MM. Degoy, de Luzena et Sicoré, présente à l'assemblée, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui leur sont ainsi dévolues.

M. de Luzena déclare accepter pour M. Mabileau les fonctions ci-dessus spécifiées, et M. Degoy fait la même acceptation pour M. Durocher.

M. Léopold Mabileau, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, directeur du Musée social, est membre du conseil d'administration de la Banca di sconto. Les Charbonnages de la Corrèze deviennent bien des charbonnages franco-italiens.

All right, comme disent nos autres alliés.

Siège social à Paris, 83, boulevard Haussmann (*Le Courrier*, 2 mai 1918).

[Cette affaire semble n'avoir eu aucune suite]

BANCA ITALIANA DI SCONTO (*Le Petit Bleu*, 6 avril 1918)

On connaît enfin quelques administrateurs français, mais est-ce bien là « la large représentation française » annoncée à grand fracas lorsqu'on installa une succursale à Paris ?

L'Agence économique et financière publie, dans le supplément de sa feuille de dépêches du 5 avril, le compte rendu *in extenso* de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Rome le 25 mars dernier, de la Banca italiana di sconto, dont le siège social est à Rome, et le siège à Paris, 2, rue Le-Peletier.

D'après le rapport du conseil, la situation de la Banca italiana di sconto est florissante et les administrateurs ne se trompent vraisemblablement pas en l'envisageant avec optimisme. Voici, d'ailleurs, quelques-uns des chiffres par lesquels elle se caractérise :

D'une année à l'autre, les bénéfices ont doublé, entre autres choses, grâce aux bénéfices provenant du stock valeurs, au rendement extraordinaire des charges et aux profits importants laissés par les émissions. Bref, l'exercice 1917 s'est soldé par un bénéfice de 15.140.940 lire, qui a très largement permis de maintenir le dividende à 6 %, soit 30 lire par action, puisqu'il n'absorbe pour la rémunération du capital social de 70 millions que 4.200.000 lire, soit un peu plus du quart seulement du bénéfice réalisé.

Mais ceci établi, il reste toujours un point obscur que l'on aurait pu espérer voir élucider précisément à l'occasion de l'assemblée générale : ce point, c'est la question des administrateurs français.

On se souvient que lorsque, il y a un peu plus d'un an, la Banca italiana di sconto installa à grands frais, à Paris, sa première succursale à l'étranger, la publicité faite à l'époque portait que « la France est largement représentée dans le capital et dans le conseil d'administration de la Banca italiana di sconto ». Or cette affirmation ne se précise toujours pas.

Nous lisons, en effet, en tête du compte rendu précité, que l'assemblée du 25 mars a été présidée par M. Achille Venagri, vice-président du conseil ; que le rapport du conseil a été lu par M. Pogliani, administrateur délégué, et, enfin, que les sénateurs Borletti et G. Moretti, ont été élus membres du conseil. Ce sont là, très certainement et à n'en point douter, des personnalités fort recommandables. mais des personnalités italiennes et connues en Italie, mais parfaitement ignorées en France.

Plus loin nous lisons : Les fonctions des administrateurs dont les noms suivent viennent à échoir par ancienneté : Aldo Ambron, Luigi Baragiola, Luigi Bertarelli, Cesare Coppi, Carlo Galimberti, Ernesto Galazzi, Lodovico Gavazzi, Francesco Gondrand, Giuseppe Gruess, Leopoldo Introini, Eugenio Lautier, Luigi Lazzaroni, Luigi Louis Dreyfus, Leopoldo Mabileau, Luigi Solari, Achille Venzaghi.

Remarquons que ce sont là les administrateurs dont les pouvoirs sont échus : il y en a d'autres, et peut-être est-ce parmi ceux-là que se rencontrent les administrateurs qui « représentent largement les intérêts français » dont il a été parlé.

En tout cas, il y a parmi ceux nommés ci-dessus, des noms que nous connaissons ici : ce sont MM. Eugenio Lautier, Luigi Louis Dreyfus, et Leopoldo Mabileau que nous connaissons, disons-nous, sous leur prénom à la française.

M. Eugène Lautier, rédacteur au *Temps*, est un journaliste de beaucoup de talent, très estimé et qui jouit dans la presse de toutes les sympathies ; mais quoique administrateur encore de plusieurs sociétés, M. Eugène Lautier est plus connu dans les milieux politiques, littéraires et journalistiques que dans les milieux financiers.

M. Louis Dreyfus est le grand banquier, directeur de la Banque qui porte son nom ; c'est aussi un gros importateur de blé dont, depuis la guerre, il fut beaucoup question à propos de notre ravitaillement en blé. En ses capacités financières, on peut avoir toute confiance.

M. Léopold Mabileau est, lui, un homme d'affaires, dont toutes les affaires ne furent peut-être toujours pas au-dessus de la critique. Après avoir été au ministère, contrôleur des sociétés d'assurances et avoir combattu « les mutuelles », il n'a pas hésité... à fonder une mutuelle : « la Mutualité Universelle ».

On lit aussi le nom de M. Francesco Gondrand. Il y a lieu d'espérer qu'il n'a rien de commun avec M. François-Victor Gondrand, de la maison de transports Gondrand frères, — que certains appelèrent Gebruder Gondrand — dont eurent à s'occuper, dans le courant de 1916, les ligues antiallemandes.

Il y a donc bien des administrateurs représentant les intérêts français dans la Banca italiana, mais peut-on réellement dire que c'est là une « large représentation », assez

large pour autoriser les affaires futures que cet établissement se propose de traiter en France ?

La Banca italiana di sconto
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1919)

L'assemblée des actionnaires a voté le dividende de 35 lire qui lui était proposé pour 1918 et décidé l'élévation du capital de 180 à 315 millions. Les 270.000 actions nouvelles seront émises, jouissance du 1^{er} janvier 1919, avec une prime de 60 l. ; il sera réservé un tiers aux fondateurs et un tiers aux actionnaires, le troisième tiers étant à la disposition du conseil.

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} avril 1919)

BANCA ITALIANA DI SCONTO — Cette Banque a demandé au gouvernement brésilien l'autorisation d'installer des agences à Rio, Sao-Paulo et Pelotas.

ESPAGNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1919)

CRÉATION DE BANQUES À BARCELONE. — La Banca italiana di sconto et la Banque Commerciale Italienne vont ouvrir des succursales à Barcelone.

On dit aussi que la Banque de Londres et de Mexico est en pourparlers pour la création d'une agence dans cette même ville.

Publicité
Banca italiana di sconto
(*Indicateur marseillais*, 1920, p. 655)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cesare ROSSI, président honoraire ; Guglielmo MARCONI, président ; Luigi BAROGIOLA, Achille VENZAGHI, vice-présidents ; Angelo POGLIANI, administrateur-délégué.

Luigi BERTARELLI ; Senatore BORLETTI ; Roberto CALEGARI ; Cesare COPPI ; Guiseppe da ZARA ; Ernesto GALAZZI ; Carlo GALIMBERTI ; Lodovico GAVAZZI ; Leopoldo INTROINI ; Luigi LAZZARONI ; Luigi MAZZANTI ; Luigi MEDECI DEL VASCCELLO ; François GONDRAND ; Léo RAPPAPORT : Joseph GRUESS [OU GRÜSS] ; [Louis DREYFUS](#) ; [Léopold MABILLEAU](#)⁵ ; Guiseppe MORETTI ; Piero PARIANI ; Guilio PONTEDERA ; Mario Luigi POZZI ; Filippo REINA ; Enrico SCALINI ; Luigi SOLARI.

.....

SIÈGE DE MARSEILLE
Adresse Télégraphique : BANSCONTO 10, Rue Noailles Téléphoné 55.02

⁵ Léopold Mabileau : représentant du [Crédit français](#).

J. CHENORKIAN ⁶ et P. MONTI, directeurs
DIRECTION : Rue Longue-des-Capucins, 22

Chèques Circulaires Payables sans frais dans toute l'Italie — Escompte et Recouvrement sur France et Etranger — Comptes Courants — Dépôts de Fonds à vue et à Echéance — Change de Monnaies Etrangères — Chèques et Lettres de Crédit sur tous Pays — Avance sur Marchandises — Crédits documentaires — Escompte de Warrants — Transit — Encaissements de Traités documentaires — Avances sur Titres — Ordre de Bourse — Régularisation et Remboursement de Titres — Garde de Titres — Dépôt d'Objets précieux — Location de Coffres-Forts — Souscription de Bons de la Défense — Renseignements Commerciaux.

Facilités Spéciales pour toutes les Opérations Commerciales
avec l'Italie et ses Colonies

NOUVELLES LOCALES (*Le Petit Provençal*, 23 septembre 1920)

La Banca italiana di Sconto inaugurerait, il y a eu un an mardi, son nouveau local. Pendant ces douze mois, M. Chenorkian, directeur de cet établissement, a pu se rendre compte de l'activité et de l'intelligence déployées par ses collaborateurs. C'est pour les en remercier qu'il leur a offert un magnifique lunch, au cours duquel il a prononcé une allocution très applaudie, faisant ressortir toute l'importance qui s'attache au développement des relations toujours plus cordiales entre la France et l'Italie.

Banca italiana di sconto (*L'Information financière, économique et politique*, 6 février 1921)

Le conseil d'administration de la Banca italiana di sconto s'est réuni le 3 février. Après un examen complet du bilan et après avoir constaté qu'au cours du dernier exercice, la Banque a continué à développer utilement son activité, tant en Italie qu'à l'étranger, avec d'excellents résultats, le conseil a décidé de proposer à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra le 9 mars prochain la distribution d'un dividende de 40 lire par action, contre 37 lire l'année dernière.

INAUGURATION DES ENTREPÔTS GÉNÉRAUX MAVROMMATIS (*Le Petit Provençal*, 4 mars 1921)

Joseph André, représentant de la Banca Italiana di Sconto.

BANCA ITALIANA DI SCANTO

Assemblée générale ordinaire du 9 mars 1921

⁶ Jacques Chenorkian : futur directeur de l'agence de Marseille de la [Banque franco-chinoise](#), puis (1935) de la Banque de l'Union parisienne.

(L'Information financière, économique et politique, 9 avril 1921)

Le 9 mars, a eu lieu, à Rome, l'assemblée générale ordinaire de la Banca italiana di sconto, convoquée pour approuver le bilan de l'exercice 1920.

M. le chevalier Achille Venzaghi, vice-président, présidait. Étaient représentées 208.481 actions. M. le grand officier Angelo Pogliani, administrateur délégué, a lu le rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

On estimait que l'année 1920 marquerait le début d'une période de préparation féconde et de travail solidaire. Les vœux de chacun étaient que l'application opportune de mesures régénératrices permît une restauration réelle de l'économie nationale, qui souffre encore des blessures non fermées de la guerre. Eh bien ! cette généreuse attente a été, en partie, déçue. L'angoissant problème de Fiume, qui n'a trouvé sa solution équitable que vers la fin de l'année, a maintenu la perplexité dans les esprits, en les éloignant de la reconstitution économique vers laquelle nous nous étions acheminés, remplis d'espoir. Bientôt, cette reconstitution a paru tout à fait compromise par l'explosion d'ardentes passions. Celles-ci ont donné aux rapports sociaux un caractère de violence qui nous était auparavant inconnu et qu'on n'aurait pas cru possible dans un pays victorieux, tout récemment agrandi en territoire et en prestige. Ces circonstances ont fait que la démobilisation de l'armée s'est effectuée d'une façon laborieuse et heurtée ; que les approvisionnements des usines sont restés incomplets et que les sélections nécessaires n'y ont pas été terminées. L'agriculture, liée encore aux lois de la guerre, retrouvait avec difficulté son assiette normale ; la finance publique, pressée par tant de besoins, appelait à de nouveaux sacrifices les contribuables, sans s'approcher pour cela de l'équilibre définitif.

La crise économique mondiale

La dépression économique, commune aujourd'hui à tous les marchés, n'est pas arrivée d'une façon inopinée. Elle a commencé au Japon et aux États-Unis où l'économie, formée pendant la guerre et, par conséquent, tournée vers la hausse, a reçu les premières secousses révélatrices. À la chute des prix des marchandises et des services (le premier et le plus visible aspect de la crise), ont contribué principalement la rapide restriction de la consommation et la cessation de la capacité d'achat de la part des pays à monnaie dépréciée.

La vague de baisse qui en a été, à l'étranger, la conséquence immédiate, semblait devoir arriver vite jusqu'à nous. Mais on a fait sur cette vague des calculs trop hâtifs et trop optimistes. Elle a continué à se briser contre deux digues à peu près insurmontables : le fret et le change. Ces deux éléments conspiraient à notre détriment parce qu'en maintenant le marché italien fermé aux courants internationaux des prix de revient, ils y neutralisaient tout mouvement de baisse. Quand, plus tard, à cause de l'offre abondante du tonnage, les frets sont tombés, le cours du change, en devenant toujours plus défavorable, contribuait à retarder le nivellement des prix auquel les consommateurs aspirent comme on souhaite ardemment une libération.

Mais trop de matières avaient été produites dans le monde et la spéculation en avait trop soustrait au libre jeu de l'offre, pour qu'une baisse sensible, quoique tardive et limitée à quelques marchandises, ne dût apporter un soulagement au marché italien.

Il est cependant à souhaiter que ce mouvement se réalise graduellement, c'est-à-dire sans des secousses fortes et inopinées, qui finiraient par compromettre le cours ordonné de la production et par nuire même à ceux auxquels on voudrait être utile.

Le problème de la main-d'œuvre

Le chômage, effet inévitable de cette langueur générale, qui succède d'ordinaire à des époques, de très grande et fébrile activité, est, lui aussi, un phénomène commun à tout le monde.

L'Italie, où le rythme incomparable des naissances s'apprête à combler la lacune démographique creusée par la guerre, en souffre comme tous les autres pays. Elle en souffre aussi parce que l'insuffisance de la marine transatlantique et les empêchements opposés ou annoncés par les États-Unis font que la soupape de l'émigration ne peut pas fonctionner avec la régularité habituelle. Le problème doit donc être résolu exclusivement à l'aide de nos propres forces. Nous le résoudrons si nous donnons à l'effort de chacun, qui est déjà remarquable, l'appui efficace d'une politique bien ordonnée concernant les travaux publics, ou improductifs ou superflus, et si les commandes aux industries qui travaillent pour les entreprises d'État sont graduées de façon à empêcher que des périodes de labeur excessif soient suivies par des périodes d'arrêt.

Il faudrait aussi que la main-d'œuvre se persuadât que son intérêt ne consiste pas dans l'élévation exagérée et instable du salaire, mais plutôt dans la productivité effective et pacifique du travail ; car le capital, qui maintenant s'est retiré par l'effet de la peur, reviendrait plein de confiance à ses emplois anciens, redonnant du travail régulier et continu à d'autres masses d'ouvriers.

La malencontreuse occupation des usines, tout en frappant en plein le principe de propriété que les lois auraient voulu garder intact, a apporté un grand trouble dans la production italienne et chez tous ceux qui, avec une confiance inaltérable, avaient prodigué en elle des trésors d'audace, d'argent et de fatigue. L'expérience de ces heures d'angoisse, brève dans la durée mais éloquente et pleine d'enseignement dans les résultats, a démontré encore que l'œuvre du travail sera toujours vaine et stérile si elle n'est pas unie à celle du capital : et que l'on détruit en un jour de folie collective ce qu'une génération d'efforts solidaires a construit.

Le contrôle ouvrier.

Aujourd'hui, on élabore un projet de contrôle ouvrier.

Personne, certainement, ne peut repousser *a priori* la création d'institutions si elles tendent à rendre les intérêts des ouvriers plus unis et concordants avec les intérêts des employeurs. L'industriel italien, qui a su accueillir et réaliser les innovations, les plus audacieuses dans le domaine technique, a aussi tenu sa pensée ouverte aux nouveaux courants de la vie sociale : même, dans nombre de cas, la libre initiative des dirigeants des usines a devancé l'action du législateur ; dans d'autres, elle l'a complétée et corrigée. Il est justice de reconnaître qu'en n'importe quel temps ou pour n'importe quelle réforme, les organes de l'État ont trouvé dans les industriels des collaborateurs pleins de bonne volonté et des conseillers efficaces.

Les différentes propositions de contrôle n'ont pas rencontré de refus délibérés et irrévocables. S'il y a eu de l'opposition, elle s'est montrée bientôt salutaire et nécessaire, car elle partait d'une vision exacte d'un danger mortel. Le danger consistait dans le renversement de tout principe fondamental de hiérarchie, dans la destruction de formes éprouvées d'ordre et de rendement. La résistance était suggérée par l'intérêt commun. En effet, si l'industrie avait péri, ce n'est pas l'industriel, mais l'ouvrier qui en aurait souffert davantage. L'ouvrier, à travers le triomphe éphémère d'un principe controversé, aurait vu s'écrouler l'édifice où pendant quelques jours il avait campé en ennemi et qui cependant, en d'autres époques, l'avait accueilli, et lui avait permis de vivre honorablement. Nous avons trop de confiance dans la grande sagesse de celui qui aujourd'hui nous gouverne, pour ne pas croire que le projet actuel donnera naissance à un nouveau facteur d'union intime et non pas à un organe de contrastes exaspérant, de discussions quotidiennes et paralysantes.

L'aide à l'industrie.

Naturellement, les conditions générales du crédit ne se sont pas maintenues faciles. Cependant, les grandes banques, bien qu'elles fussent conscientes de la nécessité de procéder avec la plus grande prudence, ne pouvaient oublier, et elles n'ont pas oublié, en effet, qu'elles avaient assumé une dette d'honneur vis-à-vis des entreprises qu'elles avaient jusqu'alors soutenues et financées. On ne pouvait, dans l'intérêt supérieur du pays, ni leur enlever ni réduire tout à coup l'aide ancienne dont elles s'étaient montrées dignes pendant si longtemps et de mille façons.

Qu'il nous soit permis de rappeler, à ce sujet, que le financement aux industries est aujourd'hui complètement transformé et mis mieux en harmonie avec les conditions changées du milieu. Autrefois, il a servi à compléter les installations, c'est-à-dire à la constitution du capital fixe. Aujourd'hui, par contre, il ne tend qu'à compléter le capital circulant. Il est donc d'une nature telle qu'il peut être réalisé avec plus de rapidité et avec moins de risque.

Le crédit, par le fait même qu'il trouve sa contrepartie dans des biens rapidement réalisables, confère plus de liquidité et de solidité aux instituts qui subventionnent.

De toutes façons, malgré la facilité relative de la démobilisation, pendant la dernière année, la fonction bancaire a servi moins de stimulant que de frein, comme le conseillait l'incertitude du moment, et comme l'exigeait le marché de la monnaie.

Sans ces inévitables oscillations, la circulation pour le compte du commerce n'a pas eu, comme on a voulu le faire croire, de fins secrètes de sauvetage, ni de plans fantastiques de frêle expansion. Cette circulation, au contraire, a été endiguée méthodiquement et proportionnée aux besoins réels du pays auxquels il fallait seulement satisfaire. Il sera bon de déclarer encore une fois que cette sorte de circulation, même quand elle augmentait, a eu toujours la garantie précieuse des marchandises qu'on achetait ou qu'on transformait, d'initiatives saines et agissantes, de la richesse qui croissait et qui était mieux distribuée.

Comme on le voit, des circonstances défavorables pèsent sur les esprits et les choses. Mais si même on ne veut pas opposer à des maux communs des remèdes communs, la foi dans l'avenir de l'Italie ne vacillera pas pour cela en nous. Cette foi qui est restée très ferme malgré la fureur des vicissitudes de la guerre, réchauffe toujours l'âme des Italiens qui n'ignorent pas que leur pays a en lui-même, les réserves et les qualités nécessaires à une future reprise. Celle-ci est déjà annoncée par des symptômes certains : la réduction graduelle du déficit commercial ; la progression continue de l'épargne et du capital actions ; la reconstitution avancée de la marine marchande et l'augmentation du rendement des impôts. Tous ces facteurs d'une façon convergente travaillent afin que le pays, dans la tranquillité qu'il attend, puisse rapidement gagner la prospérité qu'il mérite. C'est en vain qu'aujourd'hui, les ennemis intérieurs non résignés essaient de nous affaiblir. Il n'y a pas de provocation insensée aux discordes intestines, il n'y a pas d'effort en vue d'attaques mal dissimulées contre nos institutions les meilleures, qui pourra empêcher l'Italie d'arriver là où les superbes légions qui sont mortes pour elle héroïquement sur le Carso et dans la mer, ont rêvé de voir arriver la patrie.

L'œuvre accomplie. — Les participations.

Pour parler spécialement de l'œuvre de notre banque, nous vous rappelons qu'elle ne s'est pas désintéressée de l'avenir maritime du pays.

Toujours conscients que l'Italie ne sera vraiment forte ni libre dans ses relations internationales tant qu'elle ne disposera pas d'une puissante marine marchande, nous avons continué à soutenir, suivant nos traditions, l'industrie des constructions navales et de l'armement. Le manque de mesures législatives définitives n'a pas découragé les hommes de bonne volonté et nous sommes restés à leur côté. Le sort de Fiume était encore l'objet de laborieuses négociations diplomatiques, et beaucoup de personnes se

demandaient, anxieuses, si la noble ville serait réunie à la mère patrie, quand d'un commun accord avec les « Acciaierie di Terni », nous avons relevé une Compagnie hongroise : les « Chantiers Navals de Quarnaro ». Ce sont les chantiers les mieux outillés de la Méditerranée ; ils possèdent une main-d'œuvre expérimentée et ancienne et il n'y a pas de doute qu'ils regagneront bien vite leur splendeur ancienne, en affirmant de mieux en mieux l'italianité de ce coin contesté de notre territoire, le dernier à être libéré de la domination étrangère.

Dans le domaine de l'armement, outre le maintien de nos anciens rapports avec les Sociétés amies, nous avons contribué à l'agrandissement de la « Navigation Libre Triestine » en garantissant l'augmentation de son capital de 50 à 80 et ensuite de 80 à 100 millions de lire.

Il en résulte que le programme naval que nous vous avons tracé autrefois, reste invariable dans ses principes et dans son développement pratique.

*
* *

L'énorme hausse des minerais pousse tous les pays à se libérer de la servitude envers l'étranger. L'Italie, plus pauvre, sous ce rapport, que les autres pays, s'est adonnée fiévreusement à l'exploitation de son sous-sol et à l'exploitation la plus intense des gisements, déjà mis en valeur. Il s'agit d'une œuvre longue et patriotique, qui a besoin de forts moyens. Nous avons essayé de la favoriser, en contribuant à la constitution de la Société « Carbonifera Vicentinà » et à celle des « Minière dell'Argentiera ». Nous avons aussi apporté notre concours à la Société « Minière di Trabonella », propriétaire de quelques gisements soufriers dans la province de Caltanissetta.

*
* *

L'exclusion de l'Italie des derniers accords internationaux concernant l'accaparement des combustibles liquides, ayant empiré la condition d'infériorité qui lui venait du manque de gisements carbonifères, notre pays a été obligé de se tourner, avec une ardeur renouvelée, vers l'utilisation de ses ressources hydriques. Tout le monde connaît depuis longtemps les propos de notre Banque en ce qui concerne ladite utilisation. Vous savez, car nous vous en avons informés d'autres fois, que nous avons rempli, dans ce domaine, tout notre devoir, en intervenant dans les entreprises électriques les plus importantes de l'Italie. Fidèles à cette directive, pendant l'année dernière, nous avons pris des participations dans la « Società Elettrica della Sicilia » et dans la « Società Elettrica della Venezia Giulia » : nous avons contribué également aux augmentations de capital de la « Società Emiliana di Esercizi Elettrici » et de la « Società Istriana di Elettricità ».

*
* *

Le besoin de se procurer, dans la plus forte mesure possible, les matières premières nécessaires à l'industrie nationale, a poussé l'Italie à reprendre et à élaborer plus solidement les anciens plans d'exploitation de ses colonies. Sur l'initiative d'un prince royal, qui a eu la gloire des explorations arctiques et des terres ignorées de l'Equateur, s'est constituée à Milan, avec siège à Mogadiscio, la « Società Agricola Italo-Somala », au capital initial de 24 millions de lire. La Société à laquelle nous aussi avons participé, se propose la valorisation graduelle de la Somalie méridionale, à commencer par l'Uebi Scebeli moyen. Les éminentes qualités de celui qui préside au sort de la nouvelle Société

sont une garantie de succès et il y a lieu de souhaiter que, dans une époque non éloignée, les plantations de coton somalien puissent assurer à l'industrie de la mère patrie une bonne partie de la matière première qui lui est nécessaire.

Nous avons été également heureux d'augmenter notre participation dans la « Societa Coloniale per l'Africa Occidentale ».

*
* *

Dans d'autres domaines de l'activité industrielle, notamment dans ceux qui ont été les plus éprouvés par les récents conflits du travail, notre intervention a été limitée. Nous nous sommes intéressés à l'augmentation de capital, de 50 à 60 millions, de la « Societa Ing. Nicolas Romeo e C. » ; à celle, de 5 à 10 millions, de la « Societa Moto-meccanica Brevetti Ingegnere Pavesi ». Nous avons participé à la constitution de la « Societa Gaz e Coke », de Milan, remarquable par l'importance du capital : 50 millions de lire et qui a un programme bien conçu à réaliser à la suite de la nouvelle concession obtenue de la commune de Milan, en remplacement de la concession anciennement accordée à « l'Union des Gaz ». Nous avons assumé le placement des actions nouvelles des « Manifatture Cotoniere Meridionali », qui, pendant l'année écoulée, ont porté leur capital de 50 à 60 millions, et qui dans ces derniers temps, l'ont élevé à 80 millions

Agences et succursales.

En organisant notre travail dans les différentes régions de l'Italie et en l'adaptant aux besoins locaux, nous avons suivi les systèmes d'enquête et de choix qui vous sont bien connus. En Lombardie, nous avons ouvert l'agence de Crema ; dans la Vénétie, les agences de Pordenone et de Mestre. Dans l'Émilie, en raison de l'importance atteinte nous avons élevé la succursale de Plaisance au rôle de siège. En Toscane, nous avons transformé la succursale de Pise en siège, par suite de son développement, et nous avons inauguré les succursales de Carrare et Sesto Florentine. Dans les Marches, nous avons ouvert l'agence de Jesi, et celle d'Ortona à Mare dans les Abruzzes. Notre action s'est élargie davantage dans le Midi continental, où nous avons ouvert le siège de Bari, création rendue nécessaire par le développement constant des affaires de cette ville industrielle, et ensuite les succursales de Lecce et de Catanzaro, et l'agence de Sidesmo Marina. En Sicile, nous avons complété le réseau de notre organisation par les nouvelles agences d'Alcairo, Piazza Armarina, Terranova Avola, Milazzo, Caltagirone, Porto, Empédocle, Paterno et Modica. On peut affirmer qu'il n'y a pas de branche de production et de commerce dans l'île qui ne nous trouve prêts à une aide adéquate. Il en est de même de la Sardaigne où, par l'ouverture des succursales- de Cagliari et Sassari, des agences de Terranova, Alghero e Nuoro, nous nous efforçons de mieux utiliser les ressources minières et agricoles susceptibles toutes les deux d'un développement des plus amples.

La situation actuelle des marchés nous a conseillés de développer avec une recrudescence de prudence et, par conséquent, dans un mouvement plus lent, notre programme d'expansion à l'étranger. Malgré cela, parce qu'ils étaient depuis longtemps à l'étude, nous avons ouvert les sièges de Barcelone [et de Tunis](#). Bien que tous les deux n'aient pas dépassé la phase initiale, nous sommes sûrs que notre attente ne sera pas déçue, comme également nos espoirs ont été réalisés en ce qui concerne les sièges de Marseille et de Constantinople. Nous sommes heureux de vous confirmer que ce dernier siège continue à fonctionner d'une façon excellente comme centre de rayonnement dans tout le Levant où, par des raisons d'histoire et de traités récents, l'influence italienne a une noble mission à remplir.

D'excellents résultats ont été aussi réalisés par notre siège autonome de New-York (L'« Italian Discount Trust Company »). Il a doublé son capital et a ouvert également une première agence métropolitaine dans le populeux quartier italien de Harlem.

Au Brésil, l'œuvre de pénétration de nos sièges de Rio-de-Janeiro, Sao Paulo et Santos se poursuit.

Les résultats. La répartition

Les résultats de l'exercice que nous soumettons à votre examen montrent les progrès encourageants atteints dans toutes les branches de notre activité. Vous en trouverez la confirmation en comparant quelques chiffres du bilan actuel avec les chiffres correspondants de l'exercice précédent.

Le numéraire en caisse est passé de lire 232.217.556,06 à lire 477.549.993,03. Le « Portefeuille et Bons du Trésor » est également monté à lire 2.455.602.805,89, avec une augmentation de lire 421.290.147,71, tandis que le Compte « Reports » s'est élevé de lire 240.288.464,61 à lire 361.924.722,29.

Les « Correspondants soldes-débiteurs », qui se chiffraient par lire 1.378.102.889,26, ont atteint lire 1.779.412.696,89. Cette augmentation s'explique par l'appui légitime que nous avons continué de donner à notre clientèle pour l'œuvre difficile de reconstitution à laquelle elle participe avec une persévérance digne de tous éloges.

Ces progrès notables trouvent leur correspondance dans les chiffres très encourageants de nos disponibilités. Les « Dépôts en compte courant et à l'épargne et Bons produisant intérêt », ont marqué une augmentation de lire 123.078.720,66 ; les « Chèques en circulation » de lire 117.793.633,36 ; enfin les « Correspondants et Comptes divers soldes-créditeurs » sont passés de lire 2.672.962.832,92 à lire 3.648.397.686,99, avec une augmentation de presque 1 milliard.

La situation actuelle, fruit d'efforts persévérants, nous récompense de notre peine, et prouve que notre conduite n'aurait pu être mieux en harmonie avec l'état de l'économie publique.

En considérant le chiffre concret des bénéfices, s'élevant à lire 35.740.306,42, il nous est agréable de déclarer que ce chiffre a été obtenu exclusivement par le travail de banque, et que les principes qui nous ont servi de base pour nos évaluations ont été, comme toujours, prudents et rigoureux.

Nos propositions de répartition sont les suivantes (lire) :

Bénéfice net de l'exercice	35.740.303 44
Affectation au personnel en compte achat actions	4.000.000 00
	31.740.303 42
4 % au conseil d'administration	1.269.612 13
	30.470.691 29
Au capital : 40 lire par action	25.200.000 00
	5.270.691 29
À l'augmentation de la réserve, outre 3.000.000 de lire passées dans le courant de l'exercice	5.000.000
À reporter à bénéfices indivis	270.691 29

Si vous approuvez ces propositions, nous paierons, à partir de demain, le coupon n° 6 sur les actions au porteur 34 lire net, et le coupon sur les actions nominatives de 40 lire.

Le personnel devient actionnaire.

Pendant l'année dernière, nous avons eu à déplorer une grève dans le personnel des grandes banques. Le fait, quoique douloureux et pour nous immérité, se relie aux causes d'un caractère général qui ont poussé les classes des travailleurs à des revendications pas toujours mesurées, même parfois audacieuses, souvent tout à fait irréalisables. Il s'agit, malheureusement, d'un phénomène social qu'il est impossible de refréner et qui ne consent aucune exception. Cependant, nous avons le droit d'espérer que les intérêts de la Banque ne seraient jamais tout à fait oubliés, comme celle-ci n'a jamais méconnu les intérêts de ses fonctionnaires auxquels, avec une persévérante largeur de moyens, elle a consacré ses encouragements et son aide efficace.

Mais le conflit d'hier, par bonheur rapidement apaisé, n'a pas retardé la réalisation d'une mesure qui n'a pas de précédent en Italie et qui, à notre avis, devrait amener à une fusion réelle, intime et durable de desseins, la Banque et ceux qui, à un titre quelconque, la servent. Le conseil désire que le personnel de la Banque devienne actionnaire.

Le conseil vous demande donc d'être autorisé à l'achat de 30.000 actions sociales, aux termes de l'article 144 du Code de commerce. Les sommes qui sont nécessaires pour cette opération seront constituées par les quatre millions prélevés pour ce but sur les bénéfices accumulés et accrus par les affectations présentes *

Dans les sept bilans qui suivront le bilan actuel, si les résultats le permettent, la Banque affectera tous les ans une partie des bénéfices à l'amortissement complet desdites actions. S'il était possible de réaliser cet amortissement complet dans le cours desdits exercices, les sommes correspondantes et la partie non encore amortie seraient prélevées sur le fonds de réserve ordinaire. Les employés sont ainsi assurés de posséder dans sept ans la totalité des 30.000 actions. Pour régler les modalités, les termes et les conditions de l'opération, il est indispensable de créer un institut spécial, et nous vous demandons à cet effet les pouvoirs nécessaires.

Cette innovation qui renferme les termes de participations futures et mieux ordonnées, qui élève et transforme le salarié, fera de lui — nous l'espérons — un précieux artisan de plus sûr progrès.

Le conseil d'administration.

Au cours de l'annexe écoulée, nous avons eu à déplorer la mort de notre collègue, M. le comm. Piero Parlani. Les qualités de l'illustre défunt ont été égales à sa modestie. Nous qui l'avons eu comme camarade de travail pendant tant d'années, et qui avons toujours apprécié sa droiture, son urbanité, sa compétence et son jugement sûr, nous adressons à sa mémoire, en votre nom et au nôtre, un salut respectueux et attristé.

Pour lui succéder, le conseil, se prévalant des pouvoirs que les statuts lui confèrent, a appelé M. le comm. Mario Placenza.

Les administrateurs dont les noms suivent sont sortants par ancienneté : Guglielmo Marconi, Angelo Poglioni, Achille Venzaghi, Roberto Calegari, Guiseppe Da Zara, Luigi Mazzanti, Luigi Medici del Vascello, Giulio Pontedera, Mario Piacenza, Mario Luigi Pozzi, Léo Rappaport, Fillppo Reina et Enalto Scalini.

.....

LA DISCUSSION ET LES DÉLIBÉRATIONS

Après la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, qui ont été accueillis tous les deux par les applaudissements de l'assemblée, l'actionnaire comte Fegliavia, de Palerme, a pris la parole, proposant l'approbation du

bilan et un vote d'éloges à l'administrateur délégué, qui, avec le développement de l'institut, favorise la reconstruction de l'économie nationale.

Après l'intervention de M. Abaaf [*sic*], de Rome, l'associant à la proposition de M. le comte Fegliavia, de M. Mario Perrone, confirmant la nécessité d'une meilleure entente entre banquiers et industriels, et d'autres orateurs, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les rapports, le bilan, ainsi que la proposition concernant l'achat de 30 000 actions sociales qui deviendront la propriété du personnel et que le conseil d'administration doit acheter dans le délai de sept ans. Elle a donné à l'administrateur-délégué son légitime tribut de félicitations et de remerciements.

L'assemblée a également approuvé à l'unanimité la répartition des bénéfices qui permet de destiner au dividende 40 lire par action, payables tout de suite ; et l'affectation de 5 millions au fonds de réserves ordinaires, lequel avec les 5 millions déjà passés dans le courant de l'exercice, s'élève à présent à 73 millions. Le reliquat, de 270.691 lie. 29, a été inscrit à nouveau.

L'assemblée a décidé de maintenir à 31 le nombre des administrateurs pour l'exercice en cours, et ayant procédé par acclamation à la nomination des charges sociales, elle a confirmé les fonctions des douze administrateurs sortants, des cinq commissaires effectifs aux comptes et des deux suppléants.

Banca italiana di sconto
(*Le Petit Bleu*, 11 juin 1921)

M. Léopold Mabileau donne sa démission d'administrateur de cet établissement italien qui a pignon sur rue à Paris.

Les démissions, surtout quand elles n'ont rien de spontané, sont comme les malheurs, elles vont rarement seules. Le plus récent exemple que l'on en ait, après celui de M. Gallut, entre autres, c'est M. Léopold Mabileau qui le fournit. Récemment démissionnaire — ou plutôt démissionné — de la présidence de la Mutualité, on apprend, de Rome, qu'il a donné sa démission de membre du conseil de la Banca Italiana di Sconto.

Quand, en février 1917, cette banque vint ouvrir, à Paris, sa première succursale à l'étranger, elle faisait dire et répéter, pour se faire bien voir de la clientèle, que « la France est largement représentée dans son conseil », et nous montrions ce que l'affirmation avait d'un peu excessif, alors que cette représentation paraissait se borner à M. Joseph Loste et à M. Léopold Mabileau.

L'assemblée du 27 mars 1918 nous offrait l'occasion de constater également la présence, dans le conseil de la Banca italiana di sconto, de M. Louis Dreyfus, directeur de la banque qui porte son nom, et gros importateur de blé de qui il fut beaucoup question à propos de notre ravitaillement, et de M. Eugène Lautier, journaliste de beaucoup de talent, qui jouit dans la presse de toutes les sympathies, mais est plus connu dans les milieux politiques et littéraires que dans les milieux financiers, quoique administrateur de plusieurs sociétés.

À eux quatre, ils constituèrent une forte minorité que la démission de M. L. Mabileau va encore amoindrir. Il est vrai qu'il devenait, ces temps-ci, peu décoratif et assez indésirable ! Mais cela faisait toujours une voix de plus dans les délibérations. À ce propos, on conçoit aisément que, même dans une société étrangère, il conviendrait que lorsqu'elle vient s'implanter chez nous, les représentants des intérêts français soient assez nombreux pour pouvoir, au besoin, imposer leur avis, au lieu que ces intérêts — par le petit nombre de ceux qui sont là pour les représenter — soient appelés à être fatalement sacrifiés le cas échéant. Il faudrait aussi que du moins la qualité rachetât la

quantité, et il ne paraît pas que ce soit le cas à la Banca italiana di sconto, ce qui est d'autant plus grave que celle-ci prenait récemment pour fondé de pouvoirs et chef du personnel M. Cavigliani, ancien secrétaire particulier de M. Nitti, l'un des hommes d'État italiens les plus germanophones qui se puissent rencontrer.

LA "TRINACRIA" À MARSEILLE
(*Le Sémaphore de Marseille*, 17 juillet 1921)

.....
À la Banca italiana di sconto

Il convient tout d'abord de souligner que cette grande banque italienne prend une part effective à la croisière du *Trinacria*. Il y a même à bord un bureau de la Banque dirigé par M. Fava, et un envoyé spécial, M. Pedrelli.

Aussi l'importante succursale de la Banca Italiana di Sconto à Marseille, qui a son siège au n° 19 de la rue Nouilles, recevait-elle samedi à 6 h. 30 du soir, dans ses superbes bureaux magnifiquement décorés de plantes vertes, M. le sénateur Pantano et les principaux promoteurs de la Foire flottante. Les honneurs étaient faits avec une courtoisie parfaite par MM. Chenorkian, directeur de la succursale ; Raphaël Diss, sous-directeur, et tout le personnel de la Direction. Parmi les invités se trouvaient MM. Estrine et Luzzatti. La plus franche cordialité marqua cette charmante réception.

Un champagne d'honneur fut servi et lorsque le vin d'or pétilla dans les coupes, des toast vibrants furent portés par MM. Pedrelli, envoyé spécial de la Banque à bord du *Trinacria* ; Chenorkian, directeur ; Landucci, premier vice-consulat d'Italie à Marseille ; le sénateur Pantano ; Sportiello, 2^e commandant du *Trinacria*, représentant le commandant Grenet. On but au succès de la croisière et à l'alliance féconde de la France et de l'Italie.

Et ce fut encore une réunion où se resserrèrent plus étroitement encore les liens d'amitié qui unissent les deux nations sœurs.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*Journal officiel de la République française*, 14 août 1921, p. 9591)

Chevalier

Rappaport (Léo), sujet roumain, administrateur de la « Banco italiana di sconto » : a rendu d'importants services aux intérêts financiers français en Italie.

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 août 1921)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE COMMERCE DES AUTOMOBILES EN ORIENT. — Le tribunal de Milan, rejetant les exceptions soulevées au sujet de sa compétence, par les créanciers, entre autres Fiat, Banca italiana di sconto, etc., a confirmé l'arrêt du 24 mars dernier, étendant la faillite Dilsizian à la Société pour le commerce des automobiles en Orient, dont le siège est à Paris.

ITALIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1921)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — On mande de Rome que la Banca commerciale italiana, le Crédito italiano et la Banco di Roma viennent de constituer un consortium financier en vue de la liquidation des créances de la Banca italiana di sconto sur la Société Ansaldo.

ITALIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1921)

LA RÉORGANISATION DE LA COMPAGNIE ANSALDO ET LA BANCA ITALIANA DI SCONTO. — Rome, 6 décembre (du correspondant particulier de *l'Information*.) — La constitution d'un syndicat de banques pour soutenir et transformer les établissements Ansaldo a eu sa répercussion dans le public, qui a montré quelque inquiétude sur la situation de la Banca italiana di sconto. Hier et aujourd'hui, on a constaté aux guichets une grande affluence de personnes venant réclamer le remboursement de leurs dépôts. Dans les milieux financiers, on s'attend à la démission de l'administrateur délégué Pogliani.

ITALIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 décembre 1921)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — Rome, 7 décembre 1921. — (Dépêche retardée en cours de transmission.) — Des nouvelles inexactes ont été publiées concernant la Banca italiana di sconto. Cet établissement, au capital de 315 millions de lire, et qui a de puissantes réserves, ne saurait être atteint par la crise d'un de ses clients : l'Établissement industriel Ansaldo. La haute direction de la maison Ansaldo vient d'ailleurs d'être réorganisée et les principaux établissements de crédit italiens ont — ainsi que nous l'avons déjà fait connaître — constitué un consortium pour assurer leur concours moral et financier pour le maintien des Établissements Ansaldo.

La Banca italiana di sconto a suspendu ses paiements
(*Le Journal*, 30 décembre 1921)

.....
Le conseil d'administration, de trente membres, comprend des personnalités fort connues en Italie et à Paris dans les milieux politiques, industriels et financiers.

Citons, entre autres : MM. Cesare Rossi, sénateur, président ; Mario Perrone, vice-président ; Pogliani, administrateur délégué ; Pio Perrone, personnalité dont on a beaucoup parlé récemment à l'occasion d'un accaparement d'actions Banca commerciale italiana, qui fit scandale ; Enrico Scalini, Gavazzi, Pasquale Leonardi Cattolica, tous trois sénateurs, etc.

Ajoutons que deux administrateurs français font partie du conseil.

.....

La Banca italiana di sconto a suspendu ses opérations
(*Le Petit Provençal*, 30 décembre 1921)

.....
L'impression à Marseille

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la dépêche de Rome annonçant les embarras de la Banca Italiana di Sconto a produit à Marseille une vive émotion. Dès la première nouvelle, une panique se produisit parmi les nombreux déposants appartenant pour la plupart à la colonie italienne de Marseille. La banque paya à guichets ouverts jusqu'à 5 heures du soir. Mais à cette heure, elle dut suspendre ses paiements.

Toute la fin de l'après-midi, une foule considérable stationna aux abords de la banque, rue Noailles. Mais aucun incident n'est à signaler. Toutefois, à 6 heures, un service de police fut organisé devant l'établissement en prévision de quelques manifestations.

La situation de la banque est-elle désespérée ? Le directeur de la succursale de Marseille affirme que la faillite sera évitée. Il a passé la nuit en communication avec Rome où est le siège social de la Société, et Paris, afin de recevoir des indications sur les mesures à prendre pour remédier à la crise.

LA DÉFAILLANCE DE LA « BANCA ITALIANA DI SCONTO »
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 décembre 1921)

La suspension de paiements que vient de décider cet établissement de crédit italien semble due en premier lieu aux difficultés avec lesquelles est aux prises la grande métallurgie italienne qui, au lendemain d'une guerre qui avait plus que décuplé sa puissance, n'a pu trouver les débouchés souhaités ni les concours financiers durables qui lui auraient permis de traverser la crise. Nous avons rendu compte récemment de la situation difficile de l'Ansaldo et de l'Ilva.

La Banca italiana di sconto, qui possède de nombreuses succursales en France [*sic* : *Italie*], avait des agences à Paris, à Marseille et à Tunis. Les répercussions de la suspension des paiements sur notre marché seront sans doute minimes. D'ailleurs, la défaillance de la Banque n'a pas causé une surprise exagérée. On note dans le conseil d'administration la présence de deux administrateurs français : MM. Louis Dreyfus et Rappaport⁷. La Banca italiana di sconto a, en effet, absorbé en 1914, le Crédito Provinciale et la Società Bancaria Italiana, contrôlée par la maison Louis Dreyfus.

D'après la situation au 30 septembre 1921, les participations diverses de la Banque s'élevaient à 238 millions de lire, chiffre qui peut paraître élevé par rapport au capital de 315 millions de lire et une réserve de 78 millions de lire. Le bénéfice de l'exercice 1920 s'était élevé à 35.740.000 lire.

On trouvera ci-dessous la dernière situation financière publiée qui est arrêtée au 30 septembre dernier :

.....
On remarquera notamment ci-dessous l'importance des crédits consentis par la banque qui s'élevaient au 30 septembre dernier à près de 1.800 millions. L'actif réellement liquide « Caisse et Portefeuille » atteignait 2.399.766.310 lire alors que le passif exigible dépasse 3 1/2 milliards de lire.

⁷ En réalité, Louis Dreyfus et Mabillean. Rappaport est roumain.

LA RÉPERCUSSION À MARSEILLE
(*Le Petit Provençal*, 31 décembre 1921)

À la suite de la grande émotion ressentie par la population de notre ville à l'annonce de la suspension des paiements de la Banca Italiana di Sconto, il nous a paru intéressant de connaître le sentiment du directeur de la succursale de Marseille sur la situation actuelle de cette société financière, et sur la répercussion que peut avoir en France la mesure prise par le conseil d'administration.

— « Ce n'est qu'une crise passagère, a-t-il été répondu à nos questions. Elle est le résultat des transactions anormales, issues de la guerre.

Notre banque, en effet, a fait un prêt de 600 millions aux Établissements Ansaldo, qui correspondent en Italie à notre Creusot français. Ce prêt était garanti par un consortium formé par le concours des banques d'émission italiennes, « Banque d'Italie », « Banque de Sicile », « Banque de Naples » avec l'assentiment du gouvernement italien.

« Pour prémunir la Banca Italiana di Sconto contre une demande de remboursement général qui aurait été fatale pour elle, placée qu'elle était dans une situation compromise par suite de la crise que subit en Italie l'industrie métallurgique tout entière, particulièrement les établissements Ansaldo, le gouvernement italien fit bénéficier la banque d'un moratorium. C'est en se prévalant de ce moratorium, qui affirma sa stabilité, que la Banca Italiana a fermé ses guichets pour quelques jours.

« La situation de la banque n'est pas désespérée, plus même, mauvaise ; en effet, le mois dernier, elle annonçait un bénéfice net de 20 millions. Au fond, la Banca Italiana a été imprudente en plaçant les capitaux prêtés, dans des entreprises de fabrique de guerre, mais de là à la banqueroute il y a loin.

« D'autre part, les bureaux de Marseille, comme ceux de Paris peuvent être considérés comme autonomes, c'est-à-dire que s'ils sont placés sous le contrôle de la direction générale de la Banca, 17, via in Lucina, à Rome, ils demeurent pour leurs opérations absolument libres. Hormis les placements en liras qui furent envoyés en Italie, les dépôts faits à la succursale de la rue Noailles ont été employés en France, et particulièrement à Marseille.

« Si la banque a suspendu ses paiements momentanément dans notre ville, c'est pour se solidariser avec la maison mère. Mais nous ne saurions trop le dire, la situation défavorable actuelle n'est qu'un vent de crise qui tombera bientôt. Et nos bureaux et guichets de Marseille paieront l'intégralité de la créance que l'on possède sur eux jusqu'au dernier sou. »

LE KRACH DE LA BANCA DI SCONTO SOULÈVE UNE VIVE ÉMOTION
(*Le Petit Marseillais*, 31 décembre 1921)

.....
Déclarations du directeur du siège de Marseille

Hier, encore, une foule assez nombreuse n'a cessé de stationner aux abords de la Banca italiana di Sconto, soit rue Nouilles ou rue Longue-des-Capucins, où un service d'ordre discret avait été établi. Mais il ne se produisit pas le moindre incident.

Nous avons pu avoir, dans la soirée, une rapide conversation avec M. Jacques Chenorkian, directeur de cet établissement financier, sous l'impulsion duquel il prit rapidement l'importance que l'on sait.

M. Chenorkian, très affairé, nous fait néanmoins, avec beaucoup de précision, les déclarations suivantes :

« Les bruits qui ont couru sur notre établissement ont été exagérés...

« D'après les dépêches rassurantes de Rome, nous avons la certitude absolue que tout le monde sera payé jusqu'au dernier centime. C'est une question de jours.

« L'affaire Ansaldo — le Creusot italien — à laquelle la Banca italiana di Sconto avait prêté son concours pendant la guerre, a été réglée sur l'intervention du gouvernement italien, par la formation d'un consortium, à la tête duquel se trouve la Banca d'Italia et les deux autres banques d'émission. De plus, de grandes institutions de crédit joindront leurs vigoureux efforts pour aboutir à l'allègement de la Banca di Sconto. Voilà donc qui est rassurant.

« En ce qui concerne les sièges français — Marseille et Paris — des mesures urgentes vont être prises pour donner satisfaction à tous les déposants. Je vous répète donc, avec la plus grande conviction — d'après les nouvelles les plus rassurantes que je reçois de mon administration centrale de Rome — que *personne ne perdra rien* des capitaux ou des dépôts qui nous sont confiés.

— Et. demandons-nous, pour ce qui concerne le siège de Marseille ?

— Le siège de Marseille, nous dit M. Chenorkian, permet d'envisager les plus sûres garanties. Sa production financière est particulièrement brillante. Tous les fonds en francs sont d'ailleurs employés dans l'industrie ou le commerce « français... marseillais. »

Nous prenons congé du directeur de la Banca italiana di Sconto, sur ces importantes déclarations, que nous reproduisons, purement et simplement, comme un écho documentaire.

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} janvier 1922)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — Le Tribunal a accordé un moratoire d'un an à la banque et désigné, comme administrateur judiciaire, le directeur de la Banque de Naples, avec la collaboration de représentants de la Banque d'Italie et la Banque de Sicile.

Au cours d'une discussion au Sénat, le ministre de l'Industrie a déclaré que le crédit était solide, que le moratorium permettrait les paiements ; qu'il fallait avoir confiance que la Banca di Sconto puisse faire face à ses engagements On peut, a conclu le ministre, envisager l'avenir avec une foi et une confiance profondes.

Après le krach de la Banca di Sconto
La situation en Tunisie
(La Lanterne, 2 janvier 1922)

Tunis, 1^{er} janvier. — La succursale tunisienne de la Banca di Sconto n'a pas ouvert ses portes hier.

En Italie, ainsi qu'on le sait déjà, la Banca di Sconto, qui avait demandé le moratorium, l'a obtenu du tribunal, mais la question se posait de savoir si ce moratorium pouvait être appliqué en France et en Tunisie, pays de protectorat.

À l'audience commerciale d'hier matin, présidée par le vice-président Berger, un commerçant de Tunis, créancier de la Banca di Sconto, a demandé la mise en faillite de la succursale à Tunis de cet établissement. Après avoir entendu les explications de M. Victor Cattan, qui a exposé, la situation, faisant ressortir qu'il s'agit d'une mesure d'un caractère essentiellement temporaire, et sur l'intervention de M^e Sebag et de M^e Castro, qui, au nom d'autres créanciers, se sont opposés à la mise en faillite, le

tribunal se ralliant sur conclusions prises par le ministère public représenté par M. Vionnois, a décidé de nommer un contrôleur chargé de vérifier les comptes de la succursale et de s'assurer qu'aucune des sommes en dépôt ne serait, soit envoyée à d'autres succursales, soit dirigée sur l'Italie, soit employée à un paiement anticipé quelconque. M. Maurin, sous-directeur des finances et à son défaut, M. Platel, inspecteur, ont été chargés d'assurer ce contrôle et doivent faire un rapport de leurs opérations ait tribunal jeudi 12 janvier.

La jurisprudence du tribunal de Tunis décide donc que l'actif de la succursale tunisienne de la Banca di Sconto reste le gage des déposants tunisiens.

Banca di sconto

L'échappée du sénateur Marconi
(*La Vie financière*, 7 janvier 1922)

Est-elle assez pure et de bon style la lettre circulaire que vient d'envoyer à la presse le sénateur Marconi, administrateur de la Banca italiana di sconto, qui se sauve en secouant ses poils comme un chat échaudé ?

Il déclare que par suite de ses travaux techniques nécessitant son absence de Rome pendant une bonne partie de l'année, et à n'importe quel moment quand les circonstances l'exigeaient, il avait été convenu, l'année dernière, entre lui et le conseil d'administration la Banque, qu'il ne pourrait prendre aucune part dans la direction des affaires de la Banque.

Depuis un an, le sénateur Marconi n'a assisté à aucune réunion du conseil d'administration et, par suite, ne sait pas ce qui est cause de la situation actuelle. Toutefois, il avait reçu un télégramme du directeur de la Banque annonçant que les comptes avaient été examinés et vérifiés par la Banca d'Italia, que la situation de la Banque pouvait être renflouée et que l'actif dépassait de beaucoup le passif.

Les malheureux actionnaires de la Banque lui demanderont sans doute pourquoi il restait administrateur, puisqu'il avait été convenu qu'il n'administrerait plus rien du tout.

Nous ne croyons pas toutefois que, malgré cette défense magnanime, la loi italienne qui prescrit la mise sous séquestre de tous les biens des administrateurs détaillants, ait épargné le sénateur Marconi.

.....

Le remplacement des administrateurs

Le séquestre des biens des administrateurs

Le Conseil d'administration
[prénoms francisés par la *Vie financière*]

Le conseil d'administration de la Banca italiana di sconto est ainsi composé :

Président honoraire, le commandeur César Rossi. President, M. Guillaume Marconi, sénateur. Vice-présidents, le grand officier Marius Perrone et M. Achille Venzaghi. administrateur-délégué, le grand officier Ange Pogliani.

Administrateurs : M. Louis Bertarelli ; le commandeur Borletti, sénateur ; le commandeur Robert Calegari, le commandeur César Coppi, le commandeur Joseph Da Zara, M. Ernest Galazzi, M. Charles Galimberti, M. Louis Gavazzi, sénateur ; le grand-officier François Gondrand, M. Joseph Gruess, M. Léopold Introini, M. Louis Lazzarini, M. Pascal Leonardi Cattolica, sénateur, M. Louis Dreyfus, le commandeur Léopold

Mabilleau, le commandeur Louis Mazzantini, le marquis Louis Medeci del Vascello, le commandeur Joseph Moretti, le grand officier Pie Perrone, le commandeur Jules Pontedra, M. Marius Louis Pozzi, avocat, le commandeur Léon Rappaport, M. Philippe Reina, M. Henri Scalini, sénateur ; le marquis Louis Solari.

La défaillance de la Banca italiana di Sconto
(*La Dépêche coloniale*, 7 janvier 1922)

Des commissaires judiciaires ont pris en main la gestion de la Banca italiana Sconto. Les anciens administrateurs, à la suite d'un décret ministériel, voient tous leurs biens mis sous séquestre dans l'intérêt des créanciers de la Banque.

Des pourparlers entre les gouvernements de Rome et de Paris vont s'engager au sujet des succursales de la Banca di Sconto de Paris, de Marseille et de Tunisie*. Les avocats conseils de la Banque ont fait remarquer aux commissaires judiciaires que l'application du règlement transactionnel, établi par la loi française du 2 juillet 1919, pourrait sauver ces succursales de la déclaration de faillite.

Les commissaires, qui venaient d'être installés dans leurs fonctions, se sont empressés de soumettre une demande formelle dans ce sens au gouvernement italien qui va l'appuyer de toute son influence auprès de l'administration française. Cette nouvelle ne peut que rassurer les nombreux déposants italiens et français de ces succursales.

(*Le Petit Bleu*, 7 janvier 1922)

Les succursales de la Banca Italiana di Sconto. Rome. — Les succursales de la Banque au Brésil ont été déclarées en faillite, parce qu'il n'existe pas dans ce pays de moratorium. La succursale de New-York est, comme on le sait, sous le contrôle du superintendant des Banques de New-York (voir Feuilles du 31 décembre). En ce qui concerne les succursales en France (Paris, Marseille et Tunis), la Banque a demandé aux commissaires judiciaires l'application du règlement transactionnel prévu par la loi française du 2 juillet 1919, formule qui pourrait sauver ces succursales de la déclaration de faillite. Les commissaires ont approuvé cette demande qui a été transmise à M. Bonomi afin qu'il l'appuie auprès du gouvernement français.

D'après l'*Epoca*, M. Philipon a présenté au gouvernement une interpellation pour connaître les raisons qui ont empêché l'extension du moratorium aux sièges et succursales de l'étranger, en vue de sauvegarder le crédit italien hors des frontières. — (*Agence économique et financière.*)

LE KRACH DE LA BANCA DI SCONTO MARSEILLE
(*Courrier de Saône-et-Loire*, 9 janvier 1922)

M. Schnorkùan [*sic* : Chenorkian], directeur de la Banca di Sconto à Marseille, est parti pour Cannes afin d'entretenir le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères italien de la situation créée par la fermeture de cette banque et aviser aux moyens de sauvegarder les intérêts des créanciers français et italiens.

(*La Lanterne*, 9 janvier : même article avec l'orthographe correcte de Chenorkian).

NOTES EN MARGE

L'exemple italien
(*Le Petit Bleu*, 10 janvier 1922)

M. Louis Louis-Dreyfus abandonnera aux victimes françaises les bénéfices qu'il a réalisés dans les opérations de la Banca di Sconto.

On a appris qu'en vertu d'une stipulation expresse d'un décret-loi du 3 janvier, le tribunal civil de Rome avait prononcé le séquestre de la fortune privée et des biens meubles et immeubles des administrateurs de la Banca italiana di sconto, sentence ainsi motivée :

« Attendu que, de la première enquête, il est résulté que les conditions désastreuses où se trouve la banque sont imputables à des erreurs graves et systématiques des administrateurs, dont ils sont tenus pour responsables. »

C'est là une mesure qui devrait être généralisée et se pratiquer en tous pays. Et dans le cas présent, il serait à souhaiter qu'elle s'étendit aux administrateurs français de la Banca italiana di sconto, parce que l'un de ces administrateurs français, M. Louis Dreyfus, qui passe pour venir par sa fortune, immédiatement après les Rothschild, est assez riche, à lui seul, pour rembourser rubis sur l'ongle, tous les déposants de Paris. de Marseille et de Tunis où la Banca italiana di sconto a planté des agences, en attendant qu'elle y plante des drapeaux ».

En tout cas, on connaît la droiture et la loyauté de M. Louis Dreyfus et si, n'y étant pas contraint par la loi française plus douce que la loi italienne, il ne va pas jusqu'à rembourser tous les déposants français, on peut être certain qu'il aura à cœur de ne conserver aucun des bénéfices qu'il a pu réaliser dans la Banca italiana di sconto, et qu'il les mettra à la disposition de ceux qui, aujourd'hui, en sont les victimes, d'autant plus que certains d'entre eux n'hésitaient pas à faire confiance à cette Société précisément parce que M. Louis Dreyfus lui apportait publiquement son concours et l'appui de sa respectabilité.

C'est, d'ailleurs, ainsi que M. Louis Dreyfus a coutume d'en user, ce dont l'on ne saurait trop le féliciter, et ce que l'on ne saurait trop signaler quand l'occasion s'en présente, parce qu'il, est des désintéressements et des scrupules que l'on ne rencontre que bien rarement chez les hommes d'affaires, qui après s'être bien empli les poches, s'en lavent cyniquement les mains, quand cela tourne mal.

LA BANCA DI SCONTO
(*Le Petit Provençal*, 3 février 1922)

On nous communique : MM. de Larivière et Bernus, administrateurs judiciaires du siège de Marseille, de la Banca Italiana di Sconto. viennent de recevoir du marquis Cassis, sénateur, président de la Commission judiciaire du siège central de Rome, le télégramme suivant :

« Répétons envisageons toujours arrangement spécial convenable pour créanciers, étrangers, comme conséquence Concordat Italien, dont prévoyons incessamment issue favorable ».

LA CAMPAGNE CONTRE LES BANQUES
LES PREMIÈRES MESURES GOUVERNEMENTALES UN BANQUIER RUSSE ET SON
ASSOCIÉ, SUJET GREC SONT EXPULSÉS DE FRANCE
(*Le Petit Provençal*, 18 février 1922)

Paris, 17 février.

M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, a décidé de prendre des arrêtés d'expulsion contre deux étrangers qui ont pris part à la campagne de fausses nouvelles, menée tant à Paris qu'en Province. De ces deux individus, l'un est de nationalité grecque et dirige une banque à Paris. Cet établissement traite d'importantes affaires pour le compte des Russes effectuant des achats en France. L'autre, sujet russe, est à Genève, correspondant du directeur de la banque ; il fait souvent le voyage entre Genève et Paris. C'est la raison pour laquelle le ministre de l'Intérieur a pris la précaution de signer deux arrêtés d'expulsion concernant le banquier et son collaborateur. Les intéressés, qui sont, d'autre part, soupçonnés d'être en relations avec le gouvernement des Soviets lui-même, devront quitter le territoire français dans le plus bref délai.

L'enquête sur leurs menées a révélé des faits piquants sur la façon dont ils organisaient leur propagande. M. Berthelet, commissaire spécial de la Bourse, continue à enquêter au sujet des faits de publication et de propagation de fausses nouvelles, ainsi que de chantage dont les banques, les établissements de crédit et un agent de change ont été à se plaindre.

La défaillance de la Banca di Sconto

De son côté, la Sûreté générale est chargée de rechercher la source des bruits tendancieux répandus dans le pays et ayant pour but de ruiner le crédit des banques, en provoquant des extraits de fonds précipités, manoeuvres dont a été victime la banque Lafontaine. La panique récente serait due aux faits suivants :

À la fin de janvier, la succursale de la Banca Italiana di Sconto de Marseille avertissait la succursale de Paris qu'elle allait avoir à toucher un million d'une banque parisienne. Le 29 janvier, dans la matinée,

à la date fixée pour le versement, un employé de cette dernière banque apporta le million à la Banca Italiana di Sconto, mais en voyant aux guichets des écriteaux indiquant que la Banca avait suspendu ses paiements, il rapporta le million.

Par la suite, le bruit se répandit à Marseille, — et l'instruction recherchera de quelle façon, — que si la Banca Italiana di Sconto avait fait défaillance, c'était par suite d'un retard apporté par la Banque Parisienne dans ses versements. Cette fausse nouvelle passa, exagérée, de bouche en bouche. Par téléphone, par dépêches, on demanda des précisions à des boursiers, à des clients de banques de Paris, si bien qu'au certains milieux on finit par déclarer que d'importants établissements bancaires se trouvaient gênés, d'où affolement

L'identité des expulsés Le premier des deux sujets russes frappé par l'arrêté d'expulsion du ministre de l'intérieur est M. Jean Xidias, banquier, 4, avenue de l'Opéra, né à Isrnaïl (Russie), le 17 avril 1874. Ses bureaux étaient installés précédemment, 24, rue Caumartin. Depuis juin 1919, M. Xidias est domicilié, 4, square de la Tour-Maubourg. On assure que le capital de la banque qu'il dirige est passé, en quelques années» de 1 à 100 millions. M. Xidias est titulaire de la carte d'identité numéro 1.281.620, qui lui a été délivrée le 8 août 1919 ; il passe pour être très fortuné et a de nombreuses références. Il a été directeur du journal russe *La Pensée du Sud*, organe très francophile. L'arrêté d'expulsion lui a été signifié ce matin par les soins de la Préfecture de Police.

L'autre personne dont il s'agit est M. Michel Anatra, sujet russe, né à Odessa en 1886, avocat. Associé de M. Xidias, il faisait de fréquents voyages entre la Russie, Genève et Paris. M. Anatra n'a pas encore pu être touché ce matin par l'expulsion.

ITALIE

(L'Information financière, économique et politique, 19 février 1922)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — On annonce que le liquidateur a conclu un concordat avec les représentants des créanciers, sur la base du remboursement de 62 % des créances en plusieurs versements qui seront faits par la banque devant prendre la suite de la Banca italiana di sconto. Cet accord devra, pour être mis en vigueur, recevoir la sanction du tribunal et l'approbation de la majorité des créanciers.

Les experts judiciaires viennent de publier la situation de la banque. À la date du 1^{er} septembre dernier, l'actif était de 2.829.000.000 de lire, le passif de 5.860.000.000 de lire. Le capital actions ainsi que les réserves, qui atteignaient environ 391.000.000 de lire, peuvent être considérés comme entièrement perdus.

MM. Dreyfus et Mabileau devant la Haute-Cour en Italie
(Le Petit Bleu, 7 avril 1922)

Rome, 5 avril. — Les administrateurs la Banca italiana di sconto seront traduits devant la Haute Cour. Cette juridiction s'impose en raison de la qualité de sénateur dont sont revêtus certains administrateurs. Parmi les administrateurs se trouvent le sénateur Guglielmo Marconi et deux Français, M. Dreyfus, banquier, et M. Mabileau.

(L'Information financière, économique et politique, 19 avril 1922)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — Il est question de l'application d'un programme qui sauvegarderait complètement les intérêts des créanciers des succursales françaises de la Banca italiana di sconto. Les créances seraient, en effet, intégralement payées, partie en espèces et partie en actions de la nouvelle société qui sera créée pour prendre la suite des établissements de la Banca di Sconto en France. Toutefois des décisions ne pourront être prises qu'après l'homologation en Italie du concordat proposé par l'administration de la Banque ; on prévoit que cette homologation sera acquise vers la fin du mois courant.

Le concordat de la Banca italiana di sconto
(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} mai 1922)

De Rome (30 avril).

Le tribunal a homologué aujourd'hui le concordat de la Banca italiana di sconto, en rejetant toutes oppositions formulées. Le moratorium sera révoqué aussitôt. La Banca Nazionale di Crédito a été constituée pour la liquidation de la Di Sconto.

LA DECONFITURE
de la Banca italiana di sconto

(*La Journée industrielle*, 28 novembre 1923)

Où l'on retrouve, parmi les inculpés, pour banqueroute frauduleuse, M. Joseph Grüss, administrateur de la Compagnie des Wagons-Lits

Rome, 27 novembre.

On n'a pas oublié le krach retentissant qui détermina l'effondrement de la Banca italiana di sconto, qui avait, à Paris, une succursale très importante.

Les auteurs responsables de ce krach furent déférés à la Haute Cour. La commission permanente d'instruction, après examen des faits, décida d'inculper les anciens administrateurs pour cause de gestion imprudente, et notamment pour avoir payé certains créanciers aux dépens de la masse, sollicité le dépôt de titres afin d'éviter la faillite, donné des dividendes fictifs, prélevé 360.000 lire au bénéfice des membres du comité central en plus des 100.000 accordées par l'assemblée des actionnaires, etc.

Parmi les inculpés renvoyés devant la Haute Cour, on notait : le président, M. Guglielmo-Marconi, sénateur ; les vice-présidents, MM. Mario Perrone et Venzaghi: l'administrateur délégué, M. Pogliani ; MM. Bertarelli, Borletti, Calegari, Coppf, da Zara, François Gondrand, Pio Perrone ; Scalini et Gavazzi, sénateurs ; et enfin les administrateurs français, MM. L. Louis-Dreyfus, banquier, à Paris, Joseph Grüss et Léopold Mabileau.

Les inculpés avaient fait appel de la décision de la commission permanente d'instruction. La commission d'accusation du Sénat a examiné cet appel et, après une étude minutieuse des faits de la cause, vient de décider le renvoi devant la Haute Cour de tous les inculpés sous la grave inculpation de *banqueroute frauduleuse*, à l'exception du sénateur Marconi, le grand savant, dont la bonne foi a été reconnue, et en faveur duquel un non-lieu a été rendu à l'unanimité.

La Haute Cour siégera au début de 1924.

L'opinion ici s'est montrée très sévère à l'égard des administrateurs français. On a rappelé les difficultés qu'a connues M. Louis Dreyfus dans des affaires de blé avec le ravitaillement ; on a insisté très vivement sur les circonstances fâcheuses dans lesquelles M. Léopold Mabileau, profiteur de la mutualité, a dû disparaître des entreprises auxquelles il s'était attaché. On fait enfin remarquer que M. Joseph Grüss est, à son tour, compromis dans le scandale des Wagons-Lits. — (*Journ. Ind.*)

ITALIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 novembre 1923)

BANDA ITALIANA DI SCONTO. — La commission des mises en accusation vient de terminer ses délibérations relatives au procès des administrateurs de la Banca italiana di sconto. Elle a mis hors de cause le sénateur Marconi et renvoyé d'autres administrateurs devant la Haute-Cour pour prélèvement délictueux sur l'actif et agiotage continu. Les administrateurs sont cependant mis définitivement hors de cause en ce qui concerne la banqueroute frauduleuse et la distribution de dividendes fictifs. Le procès n'aurait pas lieu avant deux ou trois mois.

BOURSE DE ROME

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1924)

NOUVEAUX CHANTIERS NAVALS ITALIENS. — Rome, 1^{er} août. — Une nouvelle société industrielle vient d'être fondée à Milan avec la participation de la Société Ansaldo et la Banca nazinale di credito, établissement qui a pris la suite de la Banca italiana di sconto. La nouvelle société dispose d'un capital de dix millions de lire et a pour objet l'exploitation d'entreprises de grosse industrie sidérurgiques, de chantiers navals et d'armements.

ITALIE

(L'Information financière, économique et politique, 24 juin 1925)

BANCA ITALIANA DI SCONTO. — On mande de Rome que la Chambre a approuvé la conversion en loi de tous les décrets de ces dernières années au sujet de la Banca italiana di sconto. Sur la proposition du ministre des Finances, la Chambre a voté également un article complémentaire aux termes duquel le Comité liquidateur a la faculté de clôturer la liquidation par anticipation, en versant à la section autonome du Consortium des valeurs industrielles (Institut créé par le gouvernement pour mobiliser les créances de la Banque) les soldes actifs de la liquidation même, en paiement des créances de cette section sur la Banca italiana di sconto en liquidation.

Cette mesure permettrait de retirer de la circulation 1 milliard 600.000 de lire de billets qui furent émis en vue d'avances de l'État à di Sconto.

LE CONTRÔLE FINANCIER DE L'ÉCONOMIE ITALIENNE

(L'Information financière, économique et politique, 8 novembre 1934)

L'Istituto per la Ricostruzione Industriale

Tandis que l'Istituto Mobiliare Italiano (I. M. I.) a pour objet de ragaillardir les affaires viables, l'Istituto per la Ricostruzione Industriale (I. R. I.) a pour but de liquider les affaires condamnées.

Il a succédé, d'ailleurs, à l'Istituto di liquidazioni, créé par décret du 22 novembre 1926, pour liquider la Banca italiana di sconto et la Société Gio-Ansaldo. Le décret-loi du 16 juin 1932 pourvut cet Institut de 800 millions pour diminuer son débit vis-à-vis de la Banque Nationale.

L'I. R. I. fut constitué par décret du 23 janvier 1933.

Il comporte, à la fois, une Sezione Smobilizzi Industriali qui administre et liquide les affaires, et une Sezione finanziamenti industriali, qui a pour but le perfectionnement technique et la réorganisation économique et financière des affaires italiennes.

Cette section a été créée au capital de 100 millions, dont 60 millions souscrits par la Caisse des dépôts et prêts, 20 millions par la Caisse nationale des Assurances sociales, 20 millions par l'Institut National des Assurances.

L'I. R. I. consent des crédits de 15 à 20 ans, tandis que l'I. M. I. n'ouvre que des crédits de 10 ans au plus.

Il s'est procuré des ressources par l'émission d'obligations garanties par l'État, à concurrence de 2 milliards.

Il semble ne plus devoir étendre le champ de ses opérations.
